

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018 – 52

Séance du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Cyrille BOULLLOUD, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT et Jacques CLAY

Absents : Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE, Michèle NASRAOUI et Claude GARAPON (pouvoir à Isabelle PATUREL)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Nombre de votants : 9

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres en exercice : 15

**Objet : Demandes de subventions pour financer l'acquisition d'équipements pour la bibliothèque communale**

Vu :

- Le budget communal,
- Le CGCT.

La commune d'Herbeys souhaite procéder à l'aménagement mobilier et informatique de sa nouvelle bibliothèque communale. Son ouverture est prévue en avril 2019.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est à ce jour le suivant :

Dépenses		Recettes	
Mobilier	29 626€	Subvention départementale – env. culture	6 700€
Informatique	3 874€	Subvention départementale – env. territoire	9 212€
		Subvention régionale – env. ruralité	2 650€
		Subvention FEDER – informatique éducatif	953€
		Subvention Etat – DRAC	7 285€
		Autofinancement	6 700€

Montant H.T. en euros

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- **Approuve** le projet d'acquisition de ces équipements nécessaires au bon fonctionnement de la bibliothèque communale,
- **Adopte** le plan de financement exposé ci-dessous,
- **Sollicite** une subvention selon le plan de financement proposé ci-dessus auprès du département de l'Isère, du FEDER et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes,
- **Autorise** madame le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et à signer toute pièce en la matière.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

